

Parlementaires BRUXELLES-BRABANT WALLON.

PV n°10 Séance du 21.03.2012.

Présents : Mrs. Culot, De Roy, Dujardin, Lamy, Mespouille, Vancabeke, Vanopphem, Van Wallendael.

Excusé : Mr. Loozen (travail).

Invité : Mr. Delchef (C.A.-A.W.B.B), en mission, nous pried'excuser son absence.

1. Approbations

1.1. du procès verbal n°09 séance du 05.03.2012.

Après lecture le P.V. est approuvé.

1.2. du rapport annuel saison 2011-2012.

reporté à notre réunion du 26.03.2012.

1. Préparation de l'Assemblée générale de l'AWBB du 24.03.2012.

1.1. Composition de la délégation.

Mrs. Culot, De Roy, Dujardin, Vancabeke, Vanopphem, Van Wallendael.

1.2. Examen de l'ordre du jour et décisions.

1.2.1. Rapport des vérificateurs régionaux.

Non reçu à ce jour, nous attendons des explications en séance.

1.2.2. Bilan année civile 2011.

1.2.2.1. Commission financière.

Nous recevons en séance l'étude du bilan réalisé par la Commission financière ainsi que les réponses aux questions posées.

1.2.2.2. Constatations.

Le bilan présente une perte de 5520,57 € car nous sommes dépendants du montant des subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant certains postes (frais de téléphone, de déplacements) sont en augmentation. Une étude détaillée sera effectuée par la Commission.

1.2.2.3. Décision.

Le bilan est approuvé à la majorité.

1.2.3. Taux de l'assurance régionale.

Pas de changement. Nous interviendrons en séance car nous souhaitons que la police d'assurance soit plus conviviale.

1.2.4. Convention CIDD.

Approuvée à l'unanimité.

1.2.5. Interprétation donnée par la Commission législative.

PC 73.4. Effets d'un forfait. Approuvée à l'unanimité.

1.2..6. Mise à jour des statuts de l'ASBL et du ROI.

Après un échange d'idées et de nombreuses remarques, les modifications suivantes :

2.2.6.1. sont approuvées à l'unanimité : PA 62 texte, PA 64 texte 2ème partie, PA 70,

PA75,PA77,PA78,PA88bis amendement, PA97amendement,PA100,PA 102.

PC4, PC 6bis, PC13, PC20, PC 21, PC49, PC56, PC59, PC 89, PC91.

PJ 48, Normes de sanctions.

PM5, PM12.

Statuts des coaches.

2.2.6.2. sont approuvées à la majorité : PC76,PA 64 1ère partie, PA 97 texte,

PC4bis.

2.2.6.3. est rejetée à la majorité : PC 76.

2.2.6.4. est rejetée à l'unanimité : PC 16.

2.2.6.5. Les avis sont partagés pour : PA 62 amendement.

2.2.7. Neutralisation du montant des licences collectives. Saison 2011-2012.

Approuvée à la majorité.

2.2.8. Compétition Saison 2012-2013.

2.2.8.1. Début de la compétition. Nous attendons un nouveau texte.

2.2.8.2. Catégories d'âge. Approuvées à l'unanimité.

2.2.8.3. Règlement de la Coupe AWBB Messieurs. Nous attendons un nouveau texte.

- 2.2.8.4. Règlement de la Coupe AWBB Dames. Nous attendons un nouveau texte.
- 2.2.8.5. Règlement de la Coupe AWBB Jeunes. Nous attendons un nouveau texte.

Prochaine réunion : - le lundi 26 mars 2012 à 19h30. Palais du Midi. 1000 Bruxelles.

P. Vancabeke /Y. Lamy.